



22

MONT TANAREL Au départ de Bens (1 084 m)



La commune de la Brigue, d'une superficie de près de 10 000 hectares, était bien plus étendue avant 1947, avec un territoire s'étendant de l'autre côté de la crête faîtière du Tanarel. Le traité de Paris du 10 février 1947 amputa une grande partie de l'espace briguasque qui fut annexé à l'Italie. Quelques hameaux formèrent les communes de Brigà-Alta et de Triora, mais celui de Bens, demeurant habité est resté sur la Brigue, et a conservé une importante activité agricole de productions maraîchères et de pastoralisme. En remontant vers le Pas du Tanarel cette randonnée fait découvrir le vallon de Bens, la forêt de Cravirola et les alpages secs et arides sous le pas, point de passage et de communication entre la commune de La Brigue et celle de Triora via la station italienne de Monesi.

Itinéraire

Depuis le parking du hameau de Bens (1 084 m - b.274) s'élever quelques mètres jusqu'aux premières maisons (b.275). Continuer le sentier à main droite, franchir un petit vallon et poursuivre en passant bientôt devant la balise 276. Le sentier suit facilement le vallon de Cravirola en restant en rive droite orographique quelques dizaines de mètres de dénivellation au-dessus. Traverser celui-ci (1 570 m) et par de nombreux lacets en terrain découvert, parvenir au pas du Tanarel (2 045 m - b.277) encadré par la cime de Ventose (2 137 m) et le mont Tanarel (2 094 m). Prendre à droite et suivre la crête qui vous conduit facilement au sommet, lequel offre malgré une altitude modeste, un point de vue spectaculaire grâce à ses flancs dénudés.

Retour par le même itinéraire.



Caractéristiques de la randonnée

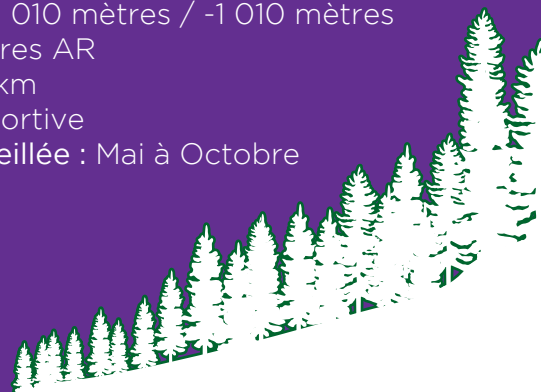
Dénivelée : +1 010 mètres / -1 010 mètres

Durée : 6 heures AR

Distance : 13 km

Difficulté : Sportive

Période conseillée : Mai à Octobre





INFORMATIONS & AVERTISSEMENTS

Signalétique, cartographie et balisage

Présente aux départs des itinéraires, aux bifurcations et aux cols, la signalétique départementale en bois gravé, facilement



reconnaissable, équipé l'ensemble des itinéraires pédestres inscrits au PDIPR. Chaque poteau porte un numéro de référence que l'on pourra aisément retrouver sur la carte IGN TOP 25 du secteur, complément indispensable du descriptif de chaque itinéraire, qui permet une orientation de terrain précise, l'analyse des principaux paramètres du circuit (pente, dénivelée, abris...) et en cas de

problème, de trouver le chemin ou la route à emprunter pour gagner le village le plus proche.

Les rectangles de peinture jaune (chemin de petite randonnée) ou blanche et rouge (chemin de grande randonnée) balisent les itinéraires entre les poteaux indicateurs.



Pastoralisme

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs, les éleveurs et bergers sont amenés à utiliser des chiens de protection pour dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau.

Vous pouvez être amené à rencontrer un ou plusieurs chiens de protection : contournez largement le troupeau, évitez de le traverser, face au chien arrêtez-vous, restez calme, ne le menacez pas, ne le caressez pas, et si vous avez votre chien de compagnie, ne le prenez jamais dans les bras.

Dans tous les cas, quand vous voyez un troupeau, gardez vos distances !



Parc national du Mercantour

En zone cœur du Parc national du Mercantour, une signalétique directionnelle sur panneaux jaunes remplace le fléchage en bois gravé. Prenez soin de vous renseigner sur la réglementation spécifique appliquée dans cet espace protégé.

Consignes de sécurité

Les randonnées qui vous sont proposées se déroulent dans un milieu naturel de montagne soumis aux aléas climatiques. Chaque usager évolue dans cet environnement en fonction de ses capacités, sous sa propre responsabilité, en connaissance des risques encourus liés au milieu ou à l'activité et doit prendre les précautions nécessaires pour une pratique en toute sécurité. Les descriptifs donnés à titre d'information et ne dispensent pas de faire preuve de vigilance et de bon sens et d'adapter votre comportement aux circonstances effectivement rencontrées sur le terrain.

Encadrement : n'hésitez pas à faire appel à un professionnel qui saura vous guider, vous former et vous faire découvrir les joies de la rando en toute sécurité. Accédez aux coordonnées des professionnels de l'activité en vous adressant à la mairie ou à l'Office de Tourisme le plus proche.

Recommandations de pratique : un équipement adapté au parcours, des conditions météorologiques vérifiées avant le départ, constituent des facteurs importants de confort et de sécurité.

Pour alerter les secours, composez le 112.

Attention ! En fonction de la couverture GSM, le recours au téléphone portable ne peut être systématique.